



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 17

*Absents représentés* : 12

*Absent non représenté* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 25 février 2025

*Date d'affichage de la convocation* : 25 février 2025

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 4 mars 2025

#### Délibération n° DEL.2025-03-10

#### Tarifs 2025 du service Enfance

Le 4 mars 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BROUSSE Franck à DACQUIN Sébastien. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. GROSJEAN Yoann à MONDON Josiane. JORO Vincent à MIGNON Brigitte. LEGER Pauline à LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia à DUPLAIX Nathalie. MANIVERT Sonia à AILLOT Sonia. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. PRUDENT Didier à GIRARD LEBRUN Sandra.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MONDON Josiane.

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° DEL.2025-03-09 du Conseil Municipal en date du 4 mars 2025 relative à l'approbation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Espace Caméléon,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 20 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 18 février 2025,

Considérant la nécessité d'actualiser pour l'année 2025 les tarifs du service enfance suite à l'ajout de la possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée avec restauration du midi dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs Espace Caméléon,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2024-12-135 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024,
- **APPROUVE** la révision des tarifs du service enfance avec effet au 6 mars 2025 conformément aux tableaux ci-annexés,
- **DÉCIDE** que la tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Josiane MONDON



La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 5 mars 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

## SERVICES PERISCOLAIRES

### ACCUEIL AVANT/APRES LA CLASSE (accueil matin, accueil soir, aide aux devoirs et bibliothèque)

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif à la DEMI-HEURE
QF<620	0,62 €
621<QF<1420	0,72 €
QF>1421	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif à la DEMI-HEURE
Tous QF confondus	1,33 €

### ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif DEMI-JOURNÉE			Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
QF<620	3,80 €	6,40 €	7,70 €	6,56 €	9,16 €	10,46 €	0,62 €
621<QF<1420	4,83 €	7,43 €	8,73 €	8,62 €	11,22 €	12,52 €	0,72 €
QF>1421	6,16 €	8,76 €	10,06 €	11,28 €	13,88 €	15,18 €	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif JOURNÉE			Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
Tous QF confondus	8,31 €	14,62 €	17,07 €	15,58 €	21,89 €	24,34 €	1,33 €

## SERVICES EXTRASCOLAIRES

### ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES (petites et grandes vacances)

SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
CAF FATL tranche 1	3,08 €	5,68 €	6,98 €	0,62 €
CAF FATL tranche 2	4,31 €	6,91 €	8,21 €	
QF<620	6,15 €	8,75 €	10,05 €	0,62 €
621<QF<1420	10,46 €	13,06 €	14,36 €	0,72 €
QF>1421	15,17 €	17,77 €	19,07 €	1,03 €
COMMUNES EXTERIEURES	Tarif JOURNÉE			Tarif ACCUEIL 1/2 HEURE
	SANS REPAS	AVEC REPAS		
		MATERNEL	ÉLÉMENTAIRE	
CAF FATL tranche 1	10,87 €	17,18 €	19,63 €	1,33 €
CAF FATL tranche 2	12,30 €	18,61 €	21,06 €	
Tous QF confondus	19,07 €	25,38 €	27,83 €	1,33 €